



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2019-072

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2019

Sommaire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

2A-2019-06-21-002 - arrêté portant subdélégation de signature aux responsables services et missions de la DDCSPP2A (2 pages)

Page 3

2A-2019-06-24-005 - arrêté portant subdélégation de signature DDCSPP2A pour la validation EAPS (1 page)

Page 6

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

2A-2019-06-21-002

arrêté portant subdélégation de signature aux responsables
services et missions de la DDCSPP2A

arr. subdélégation signature aux services et missions DDCSPP2A

- Mme Mélanie DEMINATI, déléguée à l'ingénierie et à l'innovation des politiques sociales,
- M. Laurent LASNE, chef du service vétérinaire et phytosanitaire en production primaire,
- M. Jean ALESSANDRI, chef du service vétérinaire de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation,
- M. André CALVARIN, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Mme Charlotte BRETON, chef du service logement, urgence sociale et protection des personnes vulnérables,
- Mme Astrid ANGELLO, chef du service politique de la ville - jeunesse et sports.

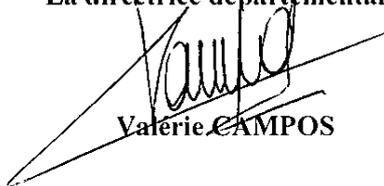
Article 3 - En cas d'absence des personnes mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est donnée par le présent arrêté sera exercée par les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud dont les noms suivent, pour les actes relevant de leur champ de compétence :

- Mme Brigitte DELAHAYE-PANCHOUT, adjointe au chef du service vétérinaire de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation,
- M. Olivier FONTANA, adjoint au chef du service vétérinaire de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation,
- Mme Marie-Annick DANET, chef délégué du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- M. François CASASOPRANA, adjoint au chef du service logement, urgence sociale et protection des personnes vulnérables.

Article 5 - L'arrêté n° 2018.07.09.003 du 9 juillet 2018 portant subdélégation de signature aux responsables de pôles, services et missions de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud est abrogé.

Article 5 - La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

La directrice départementale,



Valérie CAMPOS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

2A-2019-06-24-005

arrêté portant subdélégation de signature DDCSPP2A pour
la validation EAPS

arr. subdélég. DDCSPP2A validation EAPS

